

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE CAEN

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis rendu par la Commission de recherche de l'Université de Caen en date du 25 septembre 2025 ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, à compter du 1^{er} octobre 2025, jusqu'au 31 décembre 2027, une unité Ad hoc intitulée « NEUROPRESAGE Mécanismes pathologiques et interventions basées sur le mode de vie dans les troubles cérébraux ».

Article 2 : Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA 20.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
CYCERON
Boulevard Henri Becquerel
14073 Caen

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation régionale Nord-Ouest.

Article 5 : Madame Gaëlle CHETELAT est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027.

Article 6 : Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un comité ad hoc mis en place par les parties.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

